



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Chambre des communes – Avis urgent

Mise à jour 45 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre — COVID-19 (19 novembre)

Renseignements sur votre statut vaccinal : Tous les employés doivent fournir les renseignements sur leur statut vaccinal à leur gestionnaire **avant le 19 novembre à 17 h** au moyen de l'Outil de suivi du statut vaccinal (OSSV) : <https://bit.ly/3cqACzc>.

Si vous ne fournissez pas de renseignements sur votre statut vaccinal à cette date, votre carte d'accès sera désactivée à partir du 22 novembre.

Veillez consulter la politique, les questions et réponses et la fiche d'information sur la vaccination contre la COVID-19 accessibles sur Atrium <https://bit.ly/3Dzdevj>, puis faire part de toute inquiétude à votre gestionnaire.

Si vous éprouvez des difficultés techniques avec l'OSSV, veuillez communiquer avec le Centre de services des TI au 613-947-4774 ou à itsd-csti@parl.gc.ca.

Employés sur place : Même si vous êtes complètement vacciné, vous DEVEZ suivre TOUTES les mesures préventives : porter un masque, vous laver souvent les mains et respecter l'éloignement physique. N'ALLEZ PAS travailler si vous présentez des symptômes de rhume, de grippe ou s'apparentant à la COVID-19, ou êtes en attente du résultat d'un test. N'ALLEZ PAS travailler non plus si vous avez été en contact avec quelqu'un qui a la COVID-19 ou avez reçu une alerte d'Alerte COVID. Suivez les directives des autorités locales en santé publique et communiquez avec votre gestionnaire ainsi qu'avec Jacqueline Biron, infirmière en santé au travail (613-794-7522).

Bien-être : Le Programme d'aide aux employés et à leur famille offre une aide confidentielle et immédiate au 1-866-398-9505.

FAQ mise à jour : www.noscommunes.ca/covid19reponses

EN : www.ourcommons.ca/COVID19

Mise à jour 44 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre — COVID-19 (9 novembre)

Politique de vaccination obligatoire : À la suite de la décision du Bureau de régie interne du 19 octobre sur l'accès aux lieux de la Chambre des communes et à la lumière des consultations avec les syndicats et

les intervenants internes, la *Politique de vaccination contre la COVID-19 de l'Administration de la Chambre des communes* a été approuvée.

Selon la politique, **tous les employés de l'Administration de la Chambre** – dont les employés en télétravail – doivent être entièrement vaccinés contre la COVID-19 dès le 22 novembre.

Veillez consulter la politique et les questions et réponses sur la vaccination accessibles sur Atrium <https://bit.ly/3D0nUTi>, puis faire part de toute inquiétude à votre gestionnaire.

Intervention requise : Tous les employés doivent valider leur statut vaccinal soit dans l'outil en ligne (dès le 10 novembre) ou soit par le formulaire papier disponibles sur Atrium <https://bit.ly/3D0nUTi>.

Employés sur place : Même si vous êtes complètement vacciné, vous DEVEZ suivre TOUTES les mesures préventives : porter un masque, vous laver souvent les mains et respecter l'éloignement physique. N'ALLEZ PAS travailler si vous présentez des symptômes de rhume, de grippe ou s'apparentant à la COVID-19, ou êtes en attente du résultat d'un test. N'ALLEZ PAS travailler non plus si vous avez été en contact avec quelqu'un qui a la COVID-19 ou avez reçu une alerte d'Alerte COVID. Suivez les directives des autorités locales en santé publique et communiquez avec votre gestionnaire ainsi qu'avec Jacqueline Biron, infirmière en santé au travail (613-794-7522).

Bien-être : Le Programme d'aide aux employés et à leur famille offre une aide confidentielle et immédiate au 1-866-398-9505.

FAQ mise à jour : www.noscommunes.ca/covid19reponses

EN : www.ourcommons.ca/COVID19

Mise à jour 43 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre — COVID-19 (22 octobre)

Vaccination obligatoire : Le Bureau de régie interne a émis une déclaration le 19 octobre affirmant que, dès le lundi 22 novembre 2021, toute personne doit être entièrement vaccinée contre la COVID-19 pour pouvoir entrer dans les lieux de la Chambre des communes. Cela s'appliquera à tous : députés, personnel de députés, employés des bureaux de recherche politique, employés de l'Administration, membres de la Tribune de la presse parlementaire, visiteurs d'affaires du Parlement, entrepreneurs et consultants. Le port du masque obligatoire a aussi été prolongé jusqu'au **31 janvier 2022**. Lisez la déclaration dans son intégralité ici <https://bit.ly/3ncRjTG>.

Les détails concernant la mise en œuvre de la décision du Bureau sont en cours d'élaboration et seront communiqués au moment opportun. Veuillez faire part de toute inquiétude à votre gestionnaire.

Vaccination et congés : Les employés qui se font vacciner pendant les heures de travail peuvent demander un congé en utilisant le code 699 « Autres congés payés ». Consultez le tableau des codes de congé à www.noscommunes.ca/covidconge à titre d'information.

Employés sur place : Même si vous êtes vacciné, vous DEVEZ suivre TOUTES les mesures préventives : porter un masque, vous laver souvent les mains et respecter l'éloignement physique. N'ALLEZ PAS travailler si vous ou un membre de votre famille présentez des symptômes de rhume, de grippe ou s'apparentant à la COVID-19, ou êtes en attente du résultat d'un test. N'ALLEZ PAS travailler non plus si vous avez été en contact avec quelqu'un qui a la COVID-19 ou avez reçu une alerte d'Alerte COVID. Suivez les directives des autorités locales en santé publique et communiquez avec votre gestionnaire ainsi qu'avec Jacqueline Biron, infirmière en santé au travail (613-794-7522).

Bien-être : Le Programme d'aide aux employés et à leur famille offre une aide confidentielle et immédiate au 1-866-398-9505.

FAQ mise à jour : www.noscommunes.ca/covid19reponses
EN : www.ourcommons.ca/COVID19

Mise à jour 42 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre — COVID-19 (13 septembre)

Masques : Le Bureau de régie interne a publié une déclaration aujourd'hui prolongeant jusqu'au **29 octobre 2021** le port du masque obligatoire dans les lieux de la Chambre des communes. Lisez la déclaration dans son intégralité ici <https://bit.ly/2VE7rUx>.

Vaccination et congés : Les employés qui se font vacciner pendant les heures de travail peuvent demander un congé en utilisant le code 699 « Autres congés payés ». Consultez le tableau des codes de congé à www.noscommunes.ca/covidconge à titre d'information.

Employés sur place : Même si vous êtes vacciné, vous DEVEZ suivre TOUTES les mesures préventives : porter un masque, vous laver souvent les mains et respecter l'éloignement physique. N'ALLEZ PAS travailler si vous ou un membre de votre famille présentez des symptômes de rhume, de grippe ou s'apparentant à la COVID-19, ou êtes en attente du résultat d'un test. N'ALLEZ PAS travailler non plus si

vous avez été en contact avec quelqu'un qui a la COVID-19 ou avez reçu une alerte d'Alerte COVID. Suivez les directives des autorités locales en santé publique et communiquez avec votre gestionnaire ainsi qu'avec Jacqueline Biron, infirmière en santé au travail (613-794-7522).

Télétravail : Les décisions de l'Administration de la Chambre suivront les recommandations de santé publique, et le télétravail est encouragé lorsque c'est possible sur le plan opérationnel. Les secteurs administratifs évaluent les besoins sur place en vue de la 44^e législature. Si des employés qui sont présentement en télétravail doivent revenir sur place, ils seront contactés par leur gestionnaire.

Bien-être : Le Programme d'aide aux employés et à leur famille offre une aide confidentielle et immédiate au 1-866-398-9505.

FAQ mise à jour : www.noscommunes.ca/covid19reponses

EN : www.ourcommons.ca/COVID19

Mise à jour 41 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre — COVID-19 (3 août)

Masques : Le Bureau de régie interne a émis une Déclaration aujourd'hui sur la prolongation, jusqu'au **15 septembre 2021**, du port du masque obligatoire dans les lieux de la Chambre des communes. Lisez la Déclaration dans son intégralité ici <http://ow.ly/Z6Kt30rPS8N>.

Employés sur place : Même si vous êtes vacciné, vous DEVEZ suivre TOUTES les mesures préventives : porter un masque, se laver souvent les mains et respecter l'éloignement physique. N'ALLEZ PAS travailler si vous ou un membre de votre famille présentez des symptômes de rhume, de grippe ou s'apparentant à la COVID-19, ou êtes en attente d'un résultat de test. N'ALLEZ PAS travailler non plus si vous revenez d'un voyage à l'étranger, avez été en contact avec quelqu'un qui a la COVID-19 ou avez reçu une alerte d'Alerte COVID. Suivez les directives des autorités locales en santé publique et communiquez avec votre gestionnaire ainsi qu'avec Jacqueline Biron, infirmière en santé au travail (613-794-7522).

Milieu de travail post-pandémie : Les décisions de l'Administration de la Chambre continueront d'être guidées par les recommandations en santé publique. Nous sommes à évaluer la meilleure façon d'aller de l'avant après la pandémie. Nous rappelons aux employés en télétravail que s'ils doivent retourner travailler sur place, leur retour sera progressif. Si vous avez des inquiétudes, veuillez en faire part à votre gestionnaire.

Troisième sondage éclair : Merci aux 1 156 employés qui ont répondu au troisième sondage éclair. Vos réponses sont très précieuses pour l'organisation et seront communiquées sous peu à tous les gestionnaires et employés.

Bien-être : Le Programme d'aide aux employés et à leur famille offre à ceux-ci une aide confidentielle et immédiate au 1-866-398-9505.

FAQ mise à jour : www.noscommunes.ca/covid19reponses

EN : www.ourcommons.ca/COVID19

Mise à jour 40 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (25 juin)

Masques : Le Bureau a émis une Déclaration aujourd'hui sur la prolongation, jusqu'au **4 août 2021**, des mesures préventives visant le port du masque obligatoire dans les lieux de la Chambre des communes.

Lisez la Déclaration dans son intégralité ici <http://ow.ly/w0K150FiJTV>. Procurez-vous un masque auprès de votre gestionnaire ou aux entrées de la plupart des édifices de la Cdc.

FAQ mise à jour : www.noscommunes.ca/covid19reponses

EN : www.ourcommons.ca/COVID19

Mise à jour 39 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (22 juin)

Troisième sondage éclair : Contribuez aux décisions futures et assurez-vous de recevoir le soutien nécessaire en remplissant le 3^e sondage éclair : <http://ow.ly/ncU150Ff3Kz>. Vous avez jusqu'au vendredi 9 juillet pour y répondre sur un ordinateur ou appareil mobile. Les réponses sont confidentielles et anonymes.

Congés annuels : Les demandes seront évaluées par les gestionnaires selon les processus en place. Les employés sont invités à prendre des vacances cet été, comme ils le feraient normalement. Les conditions relatives au **report des crédits de congé annuel** sont applicables aux termes des conventions collectives et conditions d'emploi.

Milieu de travail post-pandémie : Nous continuons de suivre les recommandations en santé publique et déterminons la meilleure façon d'aller de l'avant en tant qu'organisation. Tout retour au travail sur place pour les employés en télétravail sera progressif et se fera au moment opportun.

Employés sur place : Même si vous êtes vacciné, vous DEVEZ suivre TOUTES les mesures préventives : porter un masque, se laver souvent les mains et respecter l'éloignement physique. N'ALLEZ PAS travailler si vous ou un membre de votre famille présentez des symptômes de rhume, de grippe ou s'apparentant à la COVID-19, ou êtes en attente d'un résultat de test. N'ALLEZ PAS travailler non plus si vous revenez d'un voyage à l'étranger, avez été en contact avec quelqu'un qui a la COVID-19 ou avez reçu une alerte d'Alerte COVID. Suivez les directives des autorités locales en santé publique et communiquez avec votre gestionnaire ainsi qu'avec Jacqueline Biron, infirmière en santé au travail (613-794-7522). Contribuez à votre sécurité et à celle de votre lieu de travail.

Bien-être : Le Programme d'aide aux employés et à leur famille offre à ceux-ci une aide confidentielle et immédiate au 1-866-398-9505.

FAQ à jour : www.noscommunes.ca/covid19reponses

EN : www.ourcommons.ca/COVID19

Mise à jour 38 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (3 juin)

Congé pour obligations familiales : À la suite de l'annonce du gouvernement de l'Ontario concernant le maintien de l'apprentissage à distance jusqu'à la fin de l'année scolaire, on demande aux employés touchés de communiquer avec leur gestionnaire. **Nous sommes conscients que la décision du gouvernement de l'Ontario met de nombreux employés, qu'ils travaillent de la maison ou sur place, dans une situation difficile.** Les gestionnaires aideront leurs employés à trouver des solutions, p. ex. le recours à un horaire modifié ou souple. Le tableau sur les codes de congé est toujours en vigueur, on peut le consulter ici : www.noscommunes.ca/covidconge.

Employés sur place : Même si vous êtes vacciné, vous DEVEZ suivre TOUTES les mesures préventives : portez un masque, lavez-vous souvent les mains et respectez l'éloignement physique. N'ALLEZ PAS travailler si vous ou un membre de votre famille présentez des symptômes de rhume, de grippe ou s'apparentant à la COVID-19, ou êtes en attente d'un résultat de test. N'ALLEZ PAS travailler non plus si vous revenez d'un voyage à l'étranger, avez été en contact avec quelqu'un qui a la COVID-19 ou avez reçu une alerte d'Alerte COVID. Suivez les directives de la santé publique locale et communiquez avec votre gestionnaire ainsi qu'avec Jacqueline Biron, infirmière en santé au travail (613-794-7522). Contribuez à votre sécurité et à celle de votre lieu de travail.

Bien-être : Le Programme d'aide aux employés et à leur famille offre à ceux-ci une aide confidentielle et immédiate au 1-866-398-9505.

FAQ à jour : www.noscommunes.ca/covid19reponses

EN : www.ourcommons.ca/COVID19

Mise à jour 37 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (14 mai)

Vaccin contre la COVID-19 : Les rendez-vous pour obtenir un vaccin peuvent être obtenus en ligne (Ontario : <http://ow.ly/AtSx50EM6tU>; Québec : <http://ow.ly/Ga2m50EM6wX>). Les employés qui se font vacciner pendant les heures de travail peuvent effectuer une demande de congé en utilisant le code 699 « Autres congés payés ». Consultez ce tableau www.noscommunes.ca/covidconge pour plus d'informations sur les codes de congé.

Employés sur place : Même si vous êtes vacciné, vous DEVEZ suivre toutes les mesures préventives : portez un masque, lavez-vous souvent les mains et respectez l'éloignement physique. N'ALLEZ PAS travailler si vous ou un membre de votre famille présentez des symptômes de rhume, de grippe ou s'apparentant à la COVID-19, ou êtes en attente d'un résultat de test. N'ALLEZ PAS travailler non plus si vous revenez d'un voyage à l'étranger, avez été en contact avec quelqu'un qui a la COVID-19 ou avez reçu une alerte d'Alerte COVID. Suivez les directives de la santé publique locale et communiquez avec votre gestionnaire ainsi qu'avec Jacqueline Biron, infirmière en santé au travail (613-794-7522). Contribuez à votre sécurité et à celle de votre lieu de travail.

Résultats du sondage : Voyez les résultats du deuxième sondage éclair sur la page COVID-19 : <http://ow.ly/g64350CJltD>.

Bien-être : Le Programme d'aide aux employés et à leur famille offre à ceux-ci une aide confidentielle et immédiate au 1-866-398-9505.

FAQ à jour : www.noscommunes.ca/covid19reponses

EN : www.ourcommons.ca/COVID19

Mise à jour 36 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (18 avril)

À la suite des annonces des gouvernements de l'Ontario et du Québec concernant la restriction des déplacements interprovinciaux et locaux :

- **les employés devant travailler sur place doivent être prêts à présenter leur carte d'identité de la CdC ainsi qu'une preuve de résidence, au besoin, lors de leurs déplacements entre le travail et la maison.**

Travail sur place : N'ALLEZ PAS travailler si vous ou un membre de votre famille présentez des symptômes de rhume, de grippe ou s'apparentant à la COVID-19, ou êtes en attente d'un résultat de test. Suivez les directives de la santé publique locale et communiquez avec votre gestionnaire ainsi qu'avec Jacqueline Biron, infirmière en santé au travail (613-794-7522). Contribuez à votre sécurité et à celle de votre lieu de travail.

Nous suivons de près les directives locales et provinciales. Plus de renseignements seront communiqués, au besoin.

FAQ à jour : www.noscommunes.ca/covid19reponses

EN : www.ourcommons.ca/COVID19

Mise à jour 35 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (14 avril)

Congé pour obligations familiales : À la suite de l'annonce du gouvernement de l'Ontario concernant un retour à l'apprentissage à distance et de celle du gouvernement du Québec sur le prolongement de l'apprentissage à distance en Outaouais, on demande aux employés touchés de communiquer avec leur gestionnaire. Ce dernier aidera à trouver des solutions, p. ex. le recours à un horaire modifié ou souple. Ce tableau sur les codes de congé est toujours en vigueur : www.noscommunes.ca/covidconge.

Travail sur place : N'ALLEZ PAS travailler si vous ou un membre de votre famille présentez des symptômes de rhume, de grippe ou s'apparentant à la COVID-19, ou êtes en attente d'un résultat de test. N'ALLEZ PAS travailler non plus si vous revenez d'un voyage à l'étranger, avez été en contact avec quelqu'un qui a la COVID-19 ou avez reçu une alerte d'Alerte COVID. Suivez les directives de la santé publique locale et communiquez avec votre gestionnaire ainsi qu'avec Jacqueline Biron, infirmière en santé au travail (613-794-7522).

Bien-être : Le Programme d'aide aux employés et à leur famille offre à ceux-ci une aide confidentielle et immédiate au 1-866-398-9505.

FAQ à jour : www.noscommunes.ca/covid19reponses

EN : www.ourcommons.ca/COVID19

Mise à jour 34 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (7 avril)

Le gouvernement de l'Ontario a annoncé un état d'urgence provincial et a émis un décret ordonnant de rester à domicile qui entrera en vigueur le 8 avril à 0 h 1.

Conformément à cette annonce, les activités de la Chambre des communes dans la Cité parlementaire se poursuivront comme au cours des derniers mois afin de respecter les niveaux de service modifiés pour les députés (tout changement sera communiqué par les voies opérationnelles habituelles). Les employés qui doivent travailler sur place peuvent montrer leur carte d'identité de la Chambre des communes, au besoin.

Bien-être : Le Programme d'aide aux employés et à leur famille offre une aide confidentielle et immédiate aux employés et à leur famille au 1-866-398-9505.

Nous suivons de près les directives locales et provinciales. Plus de renseignements seront communiqués, au besoin.

FAQ à jour : www.noscommunes.ca/covid19reponses

EN : www.ourcommons.ca/COVID19

Mise à jour 33 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (1^{er} avril)

Congé pour obligations familiales : Consultez votre gestionnaire si la décision du Québec de fermer les écoles pour une semaine a un impact sur votre famille. Les gestionnaires aideront à trouver des solutions, p. ex. le recours à un horaire modifié ou souple. Consultez ce tableau www.noscommunes.ca/covidconge pour plus d'informations sur les codes de congé.

Couvre-feu : Si vous habitez au Québec, devez travailler sur place pendant les heures de couvre-feu et n'avez pas le gabarit de lettre qu'a fourni le gouvernement du Québec, communiquez avec votre gestionnaire. Cette lettre n'est pas obligatoire, mais pourra servir de preuve supplémentaire pour justifier un déplacement. Les employés peuvent aussi présenter leur carte d'identité de la CdC au besoin lors de leurs déplacements liés au travail.

Bien-être : Le Programme d'aide aux employés et à leur famille offre à ceux-ci une aide confidentielle et immédiate au 1-866-398-9505.

Santé et sécurité sur le lieu de travail : Respectez TOUTES les mesures préventives : c.-à-d. porter un masque, se laver souvent les mains et respecter l'éloignement physique. N'ALLEZ PAS travailler si vous ou un membre de votre famille présentez des symptômes de rhume, de grippe ou s'apparentant à la COVID-19, ou êtes en attente d'un résultat de test. N'ALLEZ PAS travailler si vous revenez d'un voyage à l'étranger, avez été en contact avec quelqu'un qui a la COVID-19 ou avez reçu une alerte d'Alerte COVID.

Suivez les directives de la santé publique et communiquez avec votre gestionnaire ainsi qu'avec Jacqueline Biron, infirmière en santé au travail (613-794-7522).

La page [COVID-19 : Mise à jour pour les employés de la CdC](#) donne de l'information sur les cas récents signalés à la Chambre ainsi que des documents et des ressources importantes pour les employés, dont le [protocole de signalement](#).

FAQ mise à jour : www.noscommunes.ca/covid19reponses

EN : www.ourcommons.ca/COVID19

Mise à jour 32 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (29 janvier)

Masques :

Le Bureau a émis une Déclaration aujourd'hui sur le renforcement des mesures liées au port du masque dans les édifices de la Chambre des communes. Les masques sont aussi désormais obligatoires dans :

- **l'enceinte de la Chambre et les salles de comité (sauf lorsque le député est à sa place et pendant les délibérations parlementaires; toutefois, le port du masque ou du couvre-visage est fortement recommandé);**
- **les bureaux de députés et les lieux de travail de l'Administration de la Chambre (à l'exception des postes de travail ou des bureaux où il est possible de maintenir une distance physique de deux mètres).**

Lisez la Déclaration dans son intégralité ici : <http://ow.ly/iQnf50Dmbw7>. Procurez-vous un masque auprès de votre gestionnaire ou aux entrées de la plupart des édifices de la Cdc.

Rappel : Merci de nous donner votre avis en participant au deuxième sondage éclair :

<http://ow.ly/zW2O50Dm4yA>. Les employés peuvent y répondre de manière confidentielle et anonyme jusqu'au 12 février sur un ordinateur ou un appareil mobile.

FAQ mise à jour : www.noscommunes.ca/covid19reponses

EN : www.ourcommons.ca/COVID19

Mise à jour 31 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (25 janvier)

À la séance qui a eu lieu aujourd'hui, la Chambre a adopté une motion englobant les décisions suivantes, qui seront en vigueur jusqu'au mercredi 23 juin 2021 :

- Les députés peuvent participer aux délibérations de la Chambre en personne ou par vidéoconférence;
- Jusqu'à ce qu'un système de vote à distance soit prêt, les votes auront lieu comme d'habitude pour les députés présents en personne et par appel nominal pour les députés participant au vote par vidéoconférence;
- Deux simulations du vote à distance auront lieu avec tous les députés. Après la tenue des deux simulations et suivant la réception par la présidence d'un avis des leaders à la Chambre de tous les partis reconnus selon lequel ils sont satisfaits du système, les votes se tiendront de la

manière habituelle pour les députés qui participent en personne ou par voie électronique pour tous les autres députés. Cela sera en vigueur à partir du jour de séance suivant;

- Les députés peuvent participer en personne ou par vidéoconférence aux comités et aux sous-comités, et les témoins y participeront à distance.

Des informations plus détaillées seront transmises par les voies habituelles.

Travail sur place : N'ALLEZ PAS travailler si vous ou un membre de votre famille présentez des symptômes de rhume, de grippe ou s'apparentant à la COVID-19, ou êtes en attente d'un résultat de test. N'ALLEZ PAS travailler non plus si vous revenez d'un voyage à l'étranger, avez été en contact avec quelqu'un qui a la COVID-19 ou avez reçu une alerte d'Alerte COVID. Suivez les directives de la santé publique locale et communiquez avec votre gestionnaire ainsi qu'avec Jacqueline Biron, infirmière en santé au travail (613-794-7522).

Bien-être : Le Programme d'aide aux employés et à leur famille offre à ceux-ci une aide confidentielle et immédiate au 1-866-398-9505.

EN : www.ourcommons.ca/COVID19

Mise à jour 30 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (22 janvier)

Fermeture des écoles à Ottawa : Comme les écoles ne reprendront pas l'enseignement en classe le lundi 25 janvier, les employés touchés sont priés de contacter leur supérieur pour trouver un arrangement, y compris une modification d'horaire ou un horaire flexible. Si vous devez prendre congé, consultez le tableau des congés <http://ow.ly/cr0950DfP9z> et parlez avec votre gestionnaire.

Deuxième sondage éclair : Aidez à orienter les décisions futures et à ce que les employés reçoivent le soutien nécessaire en remplissant le 2^e sondage éclair <http://ow.ly/uR1n50DfPn0>. Les employés peuvent le remplir jusqu'au 5 février à l'aide d'un ordinateur ou appareil mobile. Les réponses sont confidentielles et anonymes.

Déduction fiscale des frais de bureau à domicile : L'ARC et Revenu Québec ont modifié leurs processus, outils et critères d'admissibilité pour permettre la réclamation de certains frais de bureau à domicile en raison de la pandémie de COVID-19. Apprenez-en plus dans la FAQ.

Stationnement comme avantage imposable : L'ARC a annoncé que le stationnement fourni par l'employeur ne constituera pas un avantage imposable du 15 mars au 31 décembre 2020. Apprenez-en plus dans la FAQ.

Travail sur place : N'ALLEZ PAS travailler si vous ou un membre de votre famille présentez des symptômes de rhume, de grippe ou s'apparentant à la COVID-19, ou êtes en attente d'un résultat de test. N'ALLEZ PAS travailler non plus si vous revenez d'un voyage à l'étranger, avez été en contact avec quelqu'un qui a la COVID-19 ou avez reçu une alerte d'Alerte COVID. Suivez les directives de la santé publique locale, communiquez avec votre gestionnaire et avec Jacqueline Biron, infirmière en santé au travail (613-794-7522).

Bien-être : Le Programme d'aide aux employés et à leur famille offre à ceux-ci une aide confidentielle et immédiate au 1-866-398-9505.

FAQ à jour : www.noscommunes.ca/covid19reponses

EN : www.ourcommons.ca/COVID19

Mise à jour 29 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (14 janvier)

Le gouvernement de l'Ontario a annoncé un état d'urgence provincial et a émis un décret ordonnant de rester à domicile qui entrera en vigueur aujourd'hui le 14 janvier.

Conformément à cette annonce :

- les activités de la Chambre des communes dans la Cité parlementaire se poursuivront comme au cours des derniers mois afin de respecter les niveaux de service modifiés pour les députés (tout changement sera communiqué par les voies opérationnelles habituelles);
- comme confirmé précédemment, les employés qui font actuellement du télétravail sont priés de continuer à travailler ainsi.

Les employés qui habitent en Ontario et qui doivent travailler sur place peuvent montrer leur carte d'identité de la Chambre des communes, au besoin.

Santé et sécurité : On demande aux employés travaillant sur place de respecter scrupuleusement les mesures préventives (c.-à-d. porter un masque, se laver souvent les mains, respecter l'éloignement physique). N'ALLEZ PAS travailler si vous ou un membre de votre famille présentez des symptômes de rhume, de grippe ou s'apparentant à la COVID-19, ou êtes en attente du résultat d'un test de dépistage de la COVID-19. N'ALLEZ PAS travailler non plus si vous revenez d'un voyage à l'étranger, avez été en contact avec quelqu'un qui a la COVID-19 ou avez reçu une alerte de l'appli Alerte COVID. Suivez les directives des autorités de santé publique locales, communiquez avec votre gestionnaire et appelez Jacqueline Biron, infirmière en santé au travail (613-794-7522).

Bien-être : Le Programme d'aide aux employés et à leur famille offre une aide confidentielle et immédiate aux employés et à leur famille au 1-866-398-9505.

Nous suivons de près les directives locales et provinciales. Plus de renseignements seront communiqués, au besoin.

FAQ à jour : www.noscommunes.ca/covid19reponses

EN : www.ourcommons.ca/COVID19

Mise à jour 28 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (8 janvier)

Suivant l'annonce du gouvernement du Québec sur le confinement et le couvre-feu, veuillez noter que **les employés habitant au Québec devant travailler sur place après le couvre-feu obtiendront de leur gestionnaire une copie signée du gabarit de lettre qu'a fourni le gouvernement du Québec.** Cette lettre n'est pas obligatoire, mais pourra servir de preuve supplémentaire pour justifier un déplacement.

Les employés peuvent aussi présenter leur carte d'identité de la CdC au besoin lors de leurs déplacements entre le travail et la maison.

Nous suivons de près les directives locales et provinciales. Plus de renseignements seront communiqués au besoin.

Comme il a déjà été annoncé, les employés qui sont en télétravail sont priés de continuer à travailler ainsi pour les prochains mois.

Congés liés aux fermetures des écoles élémentaires en Ontario : contactez votre gestionnaire si vous avez besoin de soutien à la suite de la **décision du gouvernement de l'Ontario de ne pas rouvrir les écoles et de poursuivre l'enseignement en ligne jusqu'au 25 janvier**. Les gestionnaires aideront à trouver des solutions, p. ex. le recours à un horaire modifié ou souple. Ce tableau (<http://ow.ly/zL9a50D3Qoo>) fournit aux employés de l'information en ce qui a trait aux codes de congé pouvant être utilisés.

Santé et sécurité : Compte tenu du nombre croissant de cas de COVID-19 dans la région, les employés doivent respecter scrupuleusement les mesures préventives. N'allez pas travailler si vous ou un membre de votre famille présentez des symptômes de rhume, de grippe ou s'apparentant à la COVID-19. Suivez les directives des autorités de santé publique locales, communiquez avec votre gestionnaire et appelez Jacqueline Biron, infirmière en santé au travail (613-794-7522).

Bien-être : Le Programme d'aide aux employés et à leur famille offre un soutien confidentiel et immédiat aux employés et à leur famille au 1-866-398-9505.

FAQ à jour : www.noscommunes.ca/covid19reponses
EN : www.ourcommons.ca/COVID19

Mise à jour 27 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (22 décembre)

À la suite de l'annonce de nouvelles restrictions imposées au niveau provincial, veuillez prendre note des consignes suivantes :

Les activités nécessaires se poursuivront sur la Colline pendant l'ajournement des travaux de la Chambre. Tout changement sera communiqué par les moyens habituels. Comme il a déjà été mentionné, les employés qui sont actuellement en télétravail sont priés de continuer à travailler ainsi pour les prochains mois.

Obligations familiales : Étant donné la prolongation du congé scolaire des Fêtes et le passage progressif à un enseignement en ligne, des employés pourraient devoir prendre des congés supplémentaires. Veuillez communiquer avec votre gestionnaire et consulter ce tableau (<http://ow.ly/kkH050CJoSE>) pour en savoir plus sur les codes de congé applicables.

Travail sur place : Ne vous rendez pas au travail si vous ou quelqu'un de votre foyer présentez des symptômes de rhume, de grippe ou de COVID-19. Suivez les directives des autorités de santé publique, et communiquez avec votre gestionnaire et Jacqueline Biron, infirmière en santé au travail (613-794-7522).

Bien-être : Le Programme d'aide aux employés et à leur famille offre un soutien confidentiel et immédiat aux employés et à leur famille au 1-866-398-9505.

FAQ à jour : www.noscommunes.ca/covid19reponses

EN : www.ourcommons.ca/COVID19

Mise à jour 26 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (11 décembre)

Travaux de la Chambre : La Chambre a ajourné ses travaux jusqu'au 25 janv. 2021.

Congé : Les employés sont invités à prendre des congés annuels ou compensatoires. Les directives de report de ces congés restent les mêmes, mais les gestionnaires feront preuve de souplesse.

Code de congé 699 : Les RH font un suivi continu de l'utilisation du code 699 pour veiller à la bonne gestion des banques de congés et soutenir les employés. Le tableau suivant montre les changements en vigueur dès le 11 janv. 2021 : <http://ow.ly/kkH050CJoSE>.

Télétravail : Les employés en télétravail sont priés de continuer. On pourrait les rappeler sur place selon les besoins opérationnels de la Chambre. On publiera des mises à jour si les recommandations de santé publique changent. Les demandes de travail au bureau seront évaluées au cas par cas.

Crédit d'impôt : Les employés devant travailler de la maison peuvent demander un crédit d'impôt pour certaines dépenses de bureau. L'ARC a annoncé un processus simplifié à cet effet. Plus d'info dans les FAQ.

Travail sur place : Ne vous rendez pas au travail si vous ou quelqu'un de votre foyer présentez des symptômes de rhume, de grippe ou de COVID-19. Suivez les directives des autorités de santé publique, communiquez avec votre gestionnaire et Jacqueline Biron, infirmière en santé au travail (613-794-7522).

Bien-être : Le Programme d'aide aux employés et à leur famille offre un soutien confidentiel immédiat aux employés et à leur famille au 1-866-398-9505.

Rétroaction : Votre avis est important. Un deuxième sondage éclair aura lieu en janvier. Voyez les résultats du premier sur la page COVID-19 : <http://ow.ly/g64350CJtD>

Cartes d'accès : Les cartes d'identification expirées ne donneront plus accès aux édifices après le 31 décembre 2020. Consultez le Service d'accréditation.

FAQ pour les employés : www.noscommunes.ca/covid19reponses

EN : www.ourcommons.ca/COVID19

Mise à jour 25 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (12 novembre)

Page Web – COVID-19

La page [COVID-19 : Mise à jour pour les employés de la CdC](#) donne de l'information sur les cas récents signalés à la Chambre ainsi que des documents et des ressources importantes pour les employés, dont le [protocole de signalement](#).

Masques

Les masques non médicaux fournis par la Chambre ont trois épaisseurs et respectent les nouvelles recommandations de santé publique. Tout le monde doit porter un masque dans les aires communes de la Chambre, dont les couloirs, les toilettes, les ascenseurs, etc. Le port du masque est requis partout où on ne peut pas maintenir une distance physique sécuritaire.

Précisions : code de congé 699

Un [tableau](#) a été créé pour aider les employés à choisir le bon code de congé. La [FAQ pour les employés](#) apporte des précisions sur le type de congé à poser lorsqu'on attend le résultat d'un test et après avoir reçu un résultat négatif.

Vaccin contre la grippe

Il reste des rendez-vous pour les séances de vaccination contre la grippe sur place. Tous les employés de l'Administration de la Chambre peuvent se faire vacciner en s'inscrivant. Mais les membres de leur famille ne peuvent pas bénéficier de ce service. Inscriptions au 613-943-0099 ou à OHS-SST@parl.gc.ca.

Cartes d'accès expirées

Toutes les cartes expirées ont été renouvelées jusqu'au 31 décembre 2020. Les employés dont la carte a expiré peuvent en obtenir une nouvelle sur rendez-vous auprès du Bureau d'accréditation, du lundi au vendredi entre 8 h et 16 h à hocaccreditationcdc@parl.gc.ca ou au [613-992-7218](tel:613-992-7218)

La saison du rhume et de la grippe est arrivée. Ne vous présentez pas au travail si vous, ou quelqu'un vivant avec vous, présentez des symptômes de rhume, de grippe ou de la COVID-19. Suivez les directives des autorités de santé publique, et communiquez avec votre gestionnaire et Jacqueline Biron, infirmière en santé au travail et coordonnatrice, Santé et mieux-être, à jacqueline.biron@parl.gc.ca ou au 613-794-7522.

EN: www.ourcommons.ca/COVID19

Mise à jour 24 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (6 octobre)

Signalement des cas positifs de COVID-19

Un protocole actualisé est en vigueur pour signaler les cas positifs de COVID-19 dans les lieux de travail. Les employés trouveront la plus récente liste des cas confirmés (y compris les députés, leur personnel,

les employés de l'Administration et les partenaires) sur la page [COVID-19 : Mise à jour pour les employés de la CdC](#). En plus d'assurer des communications transparentes, cohérentes et opportunes, cette façon de faire permet de respecter la vie privée des personnes qui ont obtenu des résultats positifs au test de dépistage. **Elle ne remplace toutefois pas la recherche des contacts, exercice primordial mené par les autorités de santé publique en collaboration avec l'équipe de Santé et sécurité au travail de la Chambre des communes. Tout employé qui doit prendre des mesures particulières parce qu'il a été en contact avec une personne ayant obtenu des résultats positifs au test de dépistage sera joint directement.**

Code de congé 699

Après évaluation, et comme la saison de la grippe est à nos portes et que le nombre de cas de COVID-19 dans la région ne cesse d'augmenter, le code de congé 699 pourra servir dans des situations supplémentaires, y compris pour subir un test de dépistage, dans le cas de symptômes prolongés ou pour s'occuper d'une personne malade. Pour plus de détails, veuillez consulter la FAQ : noscommunes.ca/COVID19reponses.

Protocole à suivre pour les employés

Les employés qui ont le rhume, la grippe ou des symptômes apparentés à ceux de la COVID-19 ne doivent pas se présenter au travail. Ils doivent plutôt suivre le [protocole](#) suivant, qui comporte trois étapes toutes simples :

1. Respectez les consignes des autorités locales de santé publique;
2. Communiquez avec votre gestionnaire;
3. Communiquez avec Jacqueline Biron, infirmière en santé au travail et coordonnatrice en Santé et sécurité (jacqueline.biron@parl.gc.ca ou 613-794-7522).

EN: www.ourcommons.ca/COVID19

Mise à jour 23 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (23 septembre)

À la séance aujourd'hui, la Chambre a adopté une motion englobant les décisions suivantes, qui seront en vigueur jusqu'au vendredi 11 décembre 2020 :

- les députés peuvent participer aux délibérations de la Chambre en personne ou par vidéoconférence;
- jusqu'à ce qu'une application soit développée, et ensuite testée par les députés et approuvée par les leaders à la Chambre, les votes auront lieu comme d'habitude pour les députés présents en personne et par appel nominal pour les députés participant au vote par vidéoconférence;
- les députés peuvent participer en personne ou par vidéoconférence aux comités et aux sous-comités, et les témoins y participeront à distance;
- la priorité d'utilisation des ressources de la Chambre pour les réunions de comité sera fixée selon une entente entre tous les whips.

Des informations plus détaillées seront transmises par les voies traditionnelles.

Santé et sécurité : Compte tenu du nombre croissant de cas de COVID-19 dans la région, nous demandons aux employés de respecter strictement les mesures préventives. Vous ne devez pas vous présenter sur les lieux de travail si vous avez été en contact étroit avec une personne qui a reçu un diagnostic de COVID-19 ou si vous, un membre de votre famille ou une personne à laquelle vous prodiguez des soins :

- présente des symptômes de COVID-19;
- attend les résultats d'un test de dépistage; ou
- a reçu un diagnostic de COVID-19.

Une ordonnance émise par Santé publique Ottawa exige que les personnes dans une de ces situations s'auto-isolent. Cette directive s'applique à toutes les personnes se trouvant à Ottawa, y compris les résidents québécois en déplacement pour le travail. Les amendes imposées en cas de non-respect de cette ordonnance sont lourdes.

Si vous vous trouvez dans l'une des situations énumérées ci-dessus :

- suivez les directives des autorités locales de santé publique;
- entrez en contact avec votre gestionnaire;
- communiquez avec Jacqueline Biron, infirmière en santé au travail et coordonnatrice, Santé et mieux-être, à jacqueline.biron@parl.gc.ca ou au 613-794-7522.

EN : www.ourcommons.ca/COVID19

Mise à jour 22 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (18 septembre)

Nouvelle exigence (masques) : Le port du masque est obligatoire dès le 21 septembre dans les aires communes de la Cdc, y compris tous les édifices où travaillent nos employés. Les aires communes sont les couloirs, toilettes, ascenseurs, etc. Le port du masque est requis dans les autres aires lorsque l'éloignement physique est impossible. Obtenez un masque auprès de votre gestionnaire ou aux entrées de la plupart des édifices de la Cdc. La déclaration du BRI fournit la liste des aires communes et des exceptions : <http://ow.ly/eZgD50Bv9VH>

La Chambre : La Chambre siégera le 23 septembre. Un discours du Trône ouvrira la 2^e session de la 43^e législature. Les employés devant être sur place ont été avisés.

Signalement du virus : Des médias ont rapporté des cas liés à la Cité parlementaire, ce qui a soulevé des questions sur le signalement de la COVID-19. La Cdc, avec les autorités de santé publique, a créé des protocoles pour aider à assurer la santé et la sécurité. Ceux-ci incluent la désinfection, la communication et la recherche des contacts, et sont suivis si un employé, un visiteur ou un occupant d'un édifice satellite reçoit un diagnostic positif. Ceux pouvant être entrés en contact avec la personne seront avisés directement.

La saison du rhume et de la grippe est à notre porte. Vous ne devez pas vous présenter au travail si vous, ou une personne habitant avec vous, présentez des symptômes de rhume, de grippe ou de COVID-19. Suivez plutôt les directives de votre autorité de santé publique, puis communiquez avec votre

gestionnaire ainsi qu'avec Jacqueline Biron, infirmière en santé au travail et coordonnatrice, Santé et mieux-être, à jacqueline.biron@parl.gc.ca ou au 613-794-7522.

Obligations familiales : Nous continuons à surveiller l'accès aux écoles et aux garderies. Les questions et réponses contiennent des infos et des ressources pour les parents :

<http://www.noscommunes.ca/covid19reponses>.

EN: www.ourcommons.ca/COVID19

Mise à jour 21 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (9 septembre)

Travaux de la Chambre : La Chambre siégera le 23 septembre. Un discours du Trône ouvrira la 2^e session de la 43^e législature.

Obligations familiales : La rentrée scolaire occasionne une nouvelle période de transition pour beaucoup d'employés. On surveille l'accès aux écoles et aux garderies cet automne. Les employés sont tenus de satisfaire aux obligations de leur emploi et de collaborer avec leur gestionnaire pour trouver des solutions (régime de travail approprié; congé annuel; horaire réduit et congé). Depuis juillet, le code 699 est utilisé au cas par cas dans des situations liées à la COVID-19. Consultez la FAQ pour plus d'infos : www.noscommunes.ca/COVID19Reponses.

Télétravail : Les employés devraient utiliser leurs propres ressources pour travailler à distance (p. ex. service Internet, mobilier). Au besoin, parlez à votre gestionnaire pour récupérer de l'équipement et des outils au bureau ou demander une évaluation ergonomique virtuelle. Les demandes pour travailler au bureau seront évaluées au cas par cas.

Stationnement : L'Administration s'engage à répondre, dans la mesure du possible, aux besoins des employés travaillant sur place qui nécessitent un stationnement. Les privilèges temporaires liés au stationnement seront modifiés : vous devrez demander un permis temporaire à compter du vendredi 18 septembre. Consultez la [FAQ](#) pour des directives.

Rappels :

- En cas de symptômes grippaux, restez à la maison. Si vous êtes allé sur les lieux de travail récemment, avisez votre gestionnaire et communiquez avec Jacqueline Biron, infirmière en santé au travail (613-794-7522).
- Les employés doivent porter un masque si l'éloignement physique est impossible. Obtenez-en auprès d'un gestionnaire ou à l'édifice de l'Ouest, à l'extérieur de la pièce 149-A.
- Un règlement municipal exige le port du masque dans les lieux publics et commerciaux des édifices loués et dans l'édifice national de la presse et l'édifice Booth.

English: www.ourcommons.ca/COVID19.

Mise à jour 20 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (13 août)

Travaux de la Chambre : Une séance hybride de la Chambre a eu lieu hier et la prochaine sera le 26 août. Les réunions de comité virtuelles et en personne se poursuivent. Les gestionnaires ont avisé les employés devant travailler sur place.

Télétravail/travail sur place : Les employés en télétravail devraient maintenir ce régime cet automne. Cette approche pourrait être modifiée plus tôt en fonction des travaux de la Chambre et des besoins opérationnels. Les demandes de travail sur place seront évaluées au cas par cas. Tout retour au travail à grande échelle reposera sur les recommandations de santé publique et sera communiqué aussitôt que possible.

Congés : On surveille l'accès aux écoles et garderies. Tous les employés doivent prendre des dispositions pour remplir leurs obligations professionnelles et travailler avec leur gestionnaire pour trouver des solutions (horaire approprié, congé annuel, heures réduites complétées par des congés annuels). Depuis juillet, autres congés payés est utilisé au cas par cas dans des situations liées à la COVID-19.

Rappels :

- Les employés doivent porter un masque non médical si l'éloignement physique est impossible. Des masques jetables sont disponibles à l'édifice de l'Ouest, à l'extérieur du Bureau de santé (pièce 149-A).
- Conformément au règlement de la ville, les masques sont obligatoires dans les aires publiques et commerciales des immeubles loués et dans l'Édifice national de la presse/l'Édifice Booth. Ceci inclut les halls d'entrée, toilettes, cafétérias, ascenseurs, couloirs, cages d'escalier, stationnements intérieurs et tout autre espace public. Les employés souhaitant porter un masque en tout temps peuvent le faire.
- Si vous présentez des symptômes grippaux, restez à la maison. Si vous vous êtes récemment rendu au travail, avisez votre gestionnaire et Jacqueline Biron, infirmière en santé au travail (613-794-7522).
- Lavez-vous bien les mains.

FAQ : www.noscommunes.ca/COVID19Reponses

EN: www.ourcommons.ca/COVID19

Mise à jour 19 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 – (20 juillet)

Séances de la Chambre : Comme l'ont annoncé le Président et le greffier, la Chambre a été rappelée et siégera en personne le lundi 20 juillet à midi. Les gestionnaires ont avisé les employés qui devront travailler sur place. Comme prévu, une séance hybride de la Chambre aura lieu ce mercredi 22 juillet à midi.

Sondage : Envoyez vos commentaires avant la fin de la journée du mercredi 22 juillet via un ordinateur ou un appareil mobile, qu'il soit personnel ou géré par la Chambre :

<https://surveysondagehoc.parl.gc.ca/n/EmployeepulsesurveyCOVID19.aspx>. Les réponses sont confidentielles et anonymes.

Masques et santé publique : La Ville d'Ottawa exige le port du masque dans les lieux publics clos. Bien que la Chambre des communes ne soit pas, à strictement parler, assujettie à cette mesure, elle est actuellement fermée au public et n'est donc pas considérée comme un lieu public en ce moment. Si vous ne pouvez pas maintenir une distance de deux mètres entre vous et vos collègues au travail, portez un masque non médical. Obtenez-en auprès des gestionnaires et des superviseurs ou à l'extérieur du Bureau de santé (pièce 149-A) dans l'édifice de l'Ouest. De plus, les employés qui souhaitent porter un masque en tout temps sont libres de le faire. Les employés travaillant dans un édifice loué ou à plusieurs locataires doivent porter un masque dans les aires publiques et commerciales. Suivez les consignes jusqu'à ce que vous ayez atteint les locaux de la CdC.

Si vous présentez des symptômes grippaux, restez à la maison. Si vous vous êtes récemment rendu sur le lieu de travail, avisez votre gestionnaire et communiquez avec Jacqueline Biron, infirmière en santé au travail (613-794-7522). Aussi, lavez-vous consciencieusement les mains

Carte d'accès : Si votre carte est expirée, renouvelez-la en prenant rendez-vous avec le Bureau d'accréditation (5 jours par semaine) à hocaccreditationcdc@parl.gc.ca ou au 613-992-7218.

FAQ : www.noscommunes.ca/COVID19Reponses

English: www.ourcommons.ca/COVID19

Mise à jour 18 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 – (7 juillet)

Sondage : Tous les employés sont invités à participer à un bref sondage qui aidera l'Administration à prendre le pouls de l'organisation durant l'évolution de la pandémie de COVID-19. Le sondage est accessible depuis un ordinateur ou un appareil mobile, qu'il soit personnel ou géré par la Chambre. Les réponses sont confidentielles et anonymes. Les employés ont jusqu'au mercredi 22 juillet 2020 pour remplir le sondage.

<https://survey-sondage-hoc.parl.gc.ca/n/EmployeepulsesurveyCOVID19.aspx>

Masques : La Ville d'Ottawa exige le port du masque dans les lieux publics clos. Bien que la Chambre des communes ne soit pas, à strictement parler, assujettie à cette mesure, elle est actuellement fermée au public et n'est donc pas considérée comme un lieu public en ce moment. Si vous ne pouvez pas maintenir une distance de deux mètres entre vous et vos collègues au travail, portez un masque non médical. Vous pouvez en obtenir auprès des gestionnaires et des superviseurs et à l'extérieur du Bureau de santé (pièce 149-A) dans l'édifice de l'Ouest. De plus, les employés qui souhaitent porter un masque en tout temps sont libres de le faire. Les employés qui travaillent dans un immeuble loué doivent porter un masque dans les espaces publics et commerciaux. Par exemple, au 50 rue O'Connor, des affiches indiquent que les masques sont obligatoires dans les cafétérias, les toilettes et les ascenseurs.

Séance de la Chambre : La Chambre siégera le mercredi 8 juillet, à midi. Les niveaux de service habituels ne seront pas requis. Les gestionnaires aviseront les employés qui devront travailler sur place.

Rappel aux employés sur place :

- Si vous présentez des symptômes grippaux, restez à la maison. Si vous vous êtes récemment rendu sur le lieu de travail, avisez votre gestionnaire et communiquez avec Jacqueline Biron, infirmière en santé au travail (613-794-7522).

FAQ mise à jour : www.noscommunes.ca/COVID19Reponses.

This message is also available in English: www.ourcommons.ca/COVID19.

Mise à jour 17 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (26 juin)

Au cours des trois derniers mois, les employés de l'Administration de la Chambre ont réalisé l'impossible.

- Visionnez cette vidéo pour entendre des messages de Charles Robert, Rebekah Kletke, Natalie Foster, Yassine Aouididi et Pierre Parent (<https://player.vimeo.com/video/431244539>).
- Visionnez également cette vidéo, dans laquelle le Président exprime sa reconnaissance (<https://player.vimeo.com/video/428212530>).

Nous sommes très fiers de ce que vous avez accompli, et nous vous félicitons.

Jetez un coup d'œil au numéro de juin 2020 du *Tout en commun* : www.noscommunes.ca/toutencommun.

Séances de la Chambre à venir :

- Cet été, la Chambre siégera le 8 juillet, le 22 juillet, le 12 août et le 26 août. Ces séances seront hybrides. La Chambre s'ajournera ensuite jusqu'au 21 septembre 2020.
- La Chambre pourrait également être rappelée par le Président après consultation avec le gouvernement.
- Les gestionnaires aviseront les employés qui devront se présenter au travail.

Des mises à niveau essentielles seront apportées à l'infrastructure des TI jusqu'au 5 juillet. Durant cette période, celles-ci pourraient provoquer des interruptions intermittentes de divers services de TI pour les utilisateurs.

Rappels aux employés sur place :

- Les employés qui ne sont pas en mesure de maintenir une distance de deux mètres avec leurs collègues dans le milieu de travail sont priés de porter un masque non médical, disponible auprès des gestionnaires et des superviseurs ou à l'édifice de l'Ouest, à l'extérieur du Bureau de santé (pièce 149-A).
- Si vous présentez des symptômes grippaux, restez à la maison. Si vous vous êtes récemment rendu sur le lieu de travail, avisez votre gestionnaire et communiquez avec Jacqueline Biron, infirmière en santé au travail (613-794-7522).

FAQ : www.noscommunes.ca/COVID19Réponses.

EN msg: www.ourcommons.ca/COVID19.

Mise à jour 16 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (9 juin)

La Chambre sera rappelée le 10 juin, vers 14 h 30. Les niveaux de service habituels ne seront pas requis pour cette séance. Les gestionnaires aviseront les employés qui devront se présenter au travail.

Les **demandes de congés annuels** seront évaluées par les gestionnaires selon les processus en place. Les employés sont invités à prendre des vacances cet été, comme ils le feraient normalement, et ils pourront suivre leur horaire de travail variable si les exigences opérationnelles le permettent. Les conditions relatives au **report des crédits de congé annuel** demeurent applicables aux termes des conventions collectives et conditions d'emploi pertinentes.

On invite les employés qui ont des **responsabilités en matière de prestation de soins** et qui continuent à subir les effets de la pandémie à collaborer avec leur gestionnaire pour trouver des solutions, comme les régimes de travail souples, la prolongation des congés annuels ou une combinaison d'heures réduites et de congés annuels. À compter de juillet, le code de congé 699 (autre congé payé) sera utilisé au cas par cas en réponse aux situations appropriées causées par la COVID-19.

Les **congés de maladie** doivent être utilisés pour toute maladie non liée à la COVID-19. Si vous êtes malade, veuillez communiquer avec votre gestionnaire ou superviseur et avec votre professionnel de la santé.

Rappels aux employés sur place :

- Les employés qui ne sont pas en mesure de maintenir une distance de deux mètres avec leurs collègues dans le milieu de travail sont priés de porter un masque non médical, disponible auprès des gestionnaires et des superviseurs ou à l'édifice de l'Ouest, à l'extérieur du Bureau de santé (pièce 149-A).
- Si vous présentez des symptômes grippaux, restez à la maison. Si vous vous êtes récemment rendu sur le lieu de travail, avisez votre gestionnaire et communiquez avec Jacqueline Biron, infirmière en santé au travail (613-794-7522).

FAQ : www.noscommunes.ca/COVID19Réponses.

EN msg: www.ourcommons.ca/COVID19.

Mise à jour 15 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (26 mai)

Aujourd'hui, la Chambre a adopté une motion visant à prolonger le mandat du Comité spécial sur la pandémie de COVID-19 jusqu'au jeudi 18 juin 2020. La motion précise en outre ce qui suit :

- À compter de demain, le Comité spécial se réunira dans l'enceinte de la Chambre à midi chaque lundi, mardi, mercredi et jeudi, et les députés pourront participer soit en personne, soit par vidéoconférence.
- Les prochaines séances de la Chambre auront lieu le 17 juin, le 8 juillet, le 22 juillet, le 12 août et le 26 août; ensuite, la Chambre ajournera jusqu'au 21 septembre 2020.
- Jusqu'au retour de la Chambre en septembre, sept comités pourront tenir des réunions virtuelles concernant la pandémie de COVID-19 et d'autres sujets. Ce groupe de comités compte maintenant le Comité permanent des pêches et des océans.

Les réunions du Comité spécial ne requerront pas les niveaux de service habituellement nécessaires au déroulement des activités de la Chambre. Les gestionnaires continueront d'aviser les employés devant travailler sur place aux fins des services aux députés.

Les employés de la Chambre des communes ont déployé des efforts exceptionnels pour rendre possible la tenue de la première réunion hybride du Comité spécial (COVI). Il s'agit d'un autre jalon que l'Administration de la Chambre est très fière d'appuyer.

This message is also available in English: www.ourcommons.ca/COVID19.

Mise à jour 14 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (22 mai)

La Chambre siégera le lundi 25 mai, à 11 h, comme prévu. Les niveaux de service habituels ne seront pas requis. Les gestionnaires aviseront les employés devant travailler sur place aux fins des services aux députés. D'autres renseignements sur le calendrier des séances suivront en temps et lieu.

Télétravail : Le télétravail est maintenu pour l'instant. Les demandes de travail au bureau pour motif d'accommodement seront étudiées au cas par cas. La situation sera réévaluée pour septembre 2020 ou ajustée avant selon les besoins. Le retour au travail dépendra des consignes des autorités et sera communiqué bien à l'avance.

Fermeture des écoles prolongée : Les employés qui ne peuvent travailler à cause de problèmes liés à la COVID-19 pourront utiliser le code 699 jusqu'à la fin de l'année scolaire. L'utilisation du code sera évaluée à mesure que la situation évolue.

Congés annuels : Cet été, tout sera fait pour équilibrer les besoins opérationnels et des employés, y compris les horaires variables (40/20, 37,5/27,5). Les demandes de congé seront évaluées selon les besoins opérationnels du secteur administratif et de l'équipe.

Rappels aux employés sur place :

- En cas de symptômes grippaux, restez à la maison; si vous êtes allé sur les lieux de travail, avisez votre gestionnaire et communiquez avec Jacqueline Biron, infirmière en santé au travail (613-794-7522).
- Suivez les directives de santé publique et d'éloignement physique. Tenez-vous à deux mètres des autres et lavez-vous souvent les mains.

- Par précaution supplémentaire, songez à porter un masque non médical si l'éloignement physique est impossible. Les employés sur place voulant suivre la recommandation des autorités de santé publique peuvent obtenir des masques non médicaux jetables auprès de leur gestionnaire ou à l'édifice de l'Ouest, à l'extérieur du Bureau de santé (pièce 149-A).

FAQ pour les employés : www.noscommunes.ca/COVID19Reponses.

This message is also available in English: www.ourcommons.ca/COVID19.

Mise à jour 13 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (12 mai)

Comme l'ont annoncé le Président et le greffier, la Chambre sera rappelée le mercredi 13 mai, vers 14 h 30. Là encore, les niveaux de service habituels ne seront pas requis pour cette séance. Les gestionnaires aviseront les employés qui devront se présenter sur place. Les employés devraient continuer à travailler de leur domicile dans la mesure du possible. Si cette approche devait être modifiée, un préavis sera donné.

L'Administration de la Chambre reprend ses activités de recrutement et de sélection. Afin que tous les employés puissent consulter les offres d'emploi, celles-ci seront publiées sur la page publique des emplois de noscommunes.ca jusqu'à nouvel ordre. Les offres seront aussi annoncées dans le Bulletin d'information de la Chambre et sur Twitter (suivre @NosCommunes) et LinkedIn (suivre Chambre des communes du Canada).

Visitez la FAQ pour les employés mise à jour à www.noscommunes.ca/COVID19Reponses. Adressez-vous à votre gestionnaire si vous avez des questions.

Si vous devez travailler sur place, suivez les consignes suivantes :

- Si vous présentez des symptômes grippaux, restez à la maison. Si vous vous êtes récemment rendu sur les lieux de travail, avisez votre gestionnaire et communiquez avec Jacqueline Biron, infirmière en santé au travail (613-794-7522).
- Suivez les directives de santé publique et d'éloignement physique en tout temps. Maintenez une distance de deux mètres entre vous et les autres et lavez-vous souvent les mains.
- Les autorités de santé publique recommandent désormais, par mesure de prévention supplémentaire, de porter un masque non médical lorsque l'éloignement physique n'est pas possible. Les employés qui travaillent sur place et qui le souhaitent peuvent se procurer des masques non médicaux jetables auprès de leur gestionnaire ou à l'édifice de l'Ouest, à l'extérieur du Bureau de santé (pièce 149-A).

This message is also available in English: www.ourcommons.ca/COVID19.

Mise à jour 12 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (28 avril)

Comme l'ont annoncé le Président et le greffier, la Chambre sera rappelée le mercredi 29 avril 2020, vers 14 h 30, après la réunion en personne du Comité spécial sur la pandémie de COVID-19. Les niveaux de service habituels ne seront pas requis pour cette séance. Les gestionnaires aviseront les employés qui devront se présenter au travail afin de maintenir les services offerts aux députés; ces services seront ajustés en fonction de la situation actuelle.

La FAQ pour les employés continue d'être mise à jour : www.noscommunes.ca/COVID19Reponses. Adressez-vous à votre gestionnaire si vous avez des questions. Un service de soutien est accessible en tout temps grâce au Programme d'aide aux employés et à leur famille (1-866-398-9505).

Si vous êtes appelé à travailler sur place, n'oubliez pas les consignes suivantes :

- Si vous présentez des symptômes grippaux, restez à la maison. Si vous vous êtes récemment rendu sur les lieux de travail, avisez votre gestionnaire et communiquez avec Jacqueline Biron, infirmière en santé au travail (613-794-7522).
- Suivez les directives de santé publique et d'éloignement physique en tout temps. Maintenez une distance de deux mètres entre vous et les autres et lavez-vous souvent les mains.
- Tous les édifices sont ouverts et sûrs. Pour accéder à l'édifice de l'Ouest les mercredis, empruntez uniquement la porte sud (en face de la rue Wellington) et sortez uniquement par la porte ouest (près de la cafétéria). Tous les autres jours, empruntez uniquement la porte sud pour entrer dans l'édifice et en sortir. Pour accéder à l'édifice de la Confédération, servez-vous de l'entrée des autobus, sur la rue Vittoria.

This message is also available in English: www.ourcommons.ca/COVID19.

Mise à jour 11 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (20 avril)

La Chambre a siégé aujourd'hui et a adopté une motion qui contient les éléments suivants :

- À la fin de la journée d'aujourd'hui, la Chambre ajournera jusqu'au lundi 25 mai (à moins que les quatre leaders parlementaires ne conviennent de prolonger l'ajournement jusqu'à une date ultérieure). La Chambre peut aussi être rappelée par le Président qui aura d'abord consulté le gouvernement à cet égard.
- Dès le 29 avril, un Comité spécial sur la pandémie de COVID-19, composé de l'ensemble des députés, se réunira en Chambre tous les mercredis, à midi.
- Le comité spécial se réunira aussi par vidéoconférence à midi chaque mardi (dès le 28 avril) et chaque jeudi (dès le 7 mai). Les réunions par vidéoconférence seront soumises aux limites que l'Administration de la Chambre pourrait juger nécessaires.
- Les réunions du comité spécial ne nécessiteront pas les niveaux de service normalement requis pour le fonctionnement de la Chambre. Les gestionnaires informeront directement les employés qui devront se présenter sur place pour assurer les services aux députés.

Le travail d'exploration des options et des solutions pour mettre sur pied des réunions virtuelles est une entreprise importante et historique. L'Équipe de gestion de crise est extrêmement fière de tous les employés qui appuient les députés à cette fin. Beaucoup d'autres parlements ailleurs dans le monde s'attaquent aussi à ce défi, et nous continuons de collaborer avec eux.

This message is also available in English: www.ourcommons.ca/COVID19.

Mise à jour 10 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (17 avril)

La Chambre siégera le lundi 20 avril à 11 h comme prévu. Cette séance ne requerra pas les niveaux de service habituels. Les gestionnaires aviseront les employés devant travailler sur place pour assurer les services aux députés. D'autres renseignements sur le calendrier des séances seront communiqués lorsqu'ils deviendront disponibles. Les réunions de comité virtuelles se poursuivent et six comités ont maintenant la permission de se réunir à distance.

Prenez le temps de lire le numéro spécial COVID-19 du *Tout en commun* : www.noscommunes.ca/toutencommun.

La FAQ pour les employés continue d'être mise à jour : www.noscommunes.ca/COVID19Reponses. Adressez-vous à votre gestionnaire si vous avez des questions. Un service de soutien est accessible en tout temps grâce au Programme d'aide aux employés et à leur famille (1-866-398-9505).

Un rappel à ceux qui travaillent sur place :

- Si vous présentez des symptômes grippaux, restez à la maison. Si vous vous êtes récemment rendu sur les lieux de travail, avisez votre gestionnaire et communiquez avec Jacqueline Biron, infirmière en santé au travail (613-794-7522).
- Suivez les directives de santé publique et d'éloignement physique en tout temps. Lavez-vous souvent les mains.
- Tous les édifices sont ouverts et sûrs. Servez-vous de l'entrée des autobus, sur la rue Vittoria, pour accéder à l'édifice de la Confédération – l'entrée principale, sur la rue Wellington, sera fermée à compter du lundi 20 avril, à 6 h 30.

This message is also available in English: www.ourcommons.ca/COVID19.

Mise à jour 9 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (9 avril)

Comme l'ont annoncé le Président et le greffier, la Chambre sera rappelée le samedi 11 avril à 12 h 15. Cette séance ne requerra pas les niveaux de service habituels. Les gestionnaires aviseront les employés devant se présenter pour assurer les services aux députés.

La première réunion de comité par vidéoconférence a eu lieu aujourd'hui. L'Équipe de gestion de crise remercie ceux qui l'ont rendue possible, ainsi que les équipes qui assurent la continuité des services essentiels malgré les circonstances. Par exemple, la fin de l'exercice financier est une période très chargée pour les employés des Services des finances, et nous les remercions de leur grande efficacité. La

FAQ pour les employés a été mise à jour à www.noscommunes.ca/COVID19Reponses. Elle contient de nouveaux renseignements sur la paie et les avantages sociaux.

Un rappel aux employés qui travaillent sur place ou qui devront le faire :

1. Si vous présentez des symptômes grippaux, restez à la maison. Si vous vous êtes récemment rendu sur les lieux de travail, avisez votre gestionnaire et communiquez avec Jacqueline Biron, infirmière en santé au travail (613-794-7522).
2. Suivez les directives de santé publique et d'éloignement physique en tout temps. Lavez-vous souvent les mains.
3. Si vous devez vous stationner sur place, communiquez avec l'Administration du stationnement (parking@parl.gc.ca) pour enregistrer votre véhicule.

This message is also available in English: www.ourcommons.ca/COVID19.

Mise à jour 8 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (3 avril)

L'Équipe de gestion de crise est reconnaissante de l'engagement et de la souplesse de tous les employés. Parmi nos réussites cette semaine, mentionnons la tenue des premières réunions de comité virtuelles.

Lorsque la Chambre sera rappelée, les niveaux de services habituels ne seront pas requis. Les gestionnaires communiqueront avec les employés qui doivent être sur place pour assurer les services aux députés.

Veillez continuer de télétravailler si possible et de suivre les directives de votre gestionnaire. Rappels :

- Il sera permis aux employés de la CdC qui travaillent sur place de se déplacer entre les provinces sur présentation de leur carte d'identité de la CdC et d'une pièce d'identité personnelle à titre de preuve de résidence.
- Si vous présentez des symptômes grippaux (fièvre, toux, essoufflement ou écoulement nasal) : restez à la maison et isolez-vous pendant 14 jours ou jusqu'à 24 heures APRÈS la disparition COMPLÈTE des symptômes, selon la dernière éventualité.
- Si vous présentez des symptômes de la grippe ou de la COVID-19 et vous vous êtes récemment rendu sur les lieux de travail : avisez votre gestionnaire ou superviseur et communiquez avec Jacqueline Biron, infirmière en santé au travail (613-794-7522).
- Suivez les directives sur l'éloignement physique en tout temps.
- Lavez-vous souvent les mains à l'eau savonneuse (ou utilisez un désinfectant pour les mains).
- Évitez de vous toucher le visage avant de vous laver les mains.
- Couvrez-vous la bouche et le nez avec un papier mouchoir si vous toussiez ou éternuez, puis jetez le mouchoir à la poubelle et lavez-vous les mains (ou utilisez votre coude ou votre épaule).
- Beaucoup d'édifices suivent la procédure en vigueur la fin de semaine. Tous les édifices sont ouverts et sûrs.

Si vous avez besoin de soutien, veuillez vous adresser à votre superviseur, à votre gestionnaire ou au Programme d'aide aux employés et à leur famille (1-866-398-9505). FAQ pour les employés : noscommunes.ca/covid19reponses.

Mise à jour 7 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (1^{er} avril)

À la suite des restrictions imposées sur les déplacements interprovinciaux non essentiels, notez qu'il sera permis aux employés de la CdC qui travaillent sur place de se déplacer sur présentation de leur carte d'identification de la CdC et d'une pièce d'identification personnelle à titre de preuve de résidence.

Veillez continuer de télétravailler si vous êtes en mesure de le faire et de suivre les directives de votre gestionnaire ou superviseur. Rappels :

- Si vous présentez des symptômes grippaux (fièvre, toux, essoufflement ou nez coulant) : restez à la maison et isolez-vous pendant 14 jours ou jusqu'à 24 heures APRÈS la disparition COMPLÈTE des symptômes, selon la dernière éventualité.
- Si vous présentez des symptômes de la grippe ou de la COVID-19 et vous vous êtes récemment rendu sur les lieux de travail : avisez votre gestionnaire ou superviseur et communiquez avec Jacqueline Biron, infirmière en santé au travail (613-794-7522).
- Suivez les directives sur l'éloignement physique en tout temps :
 - évitez les endroits achalandés et les rassemblements non essentiels;
 - évitez les salutations communes (p. ex. les poignées de main);
 - tenez-vous à au moins deux longueurs de bras (environ deux mètres) des autres.
- Lavez-vous souvent les mains à l'eau savonneuse pendant au moins 20 secondes (ou utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool).
- Évitez de vous toucher le visage avant de vous laver les mains.
- Couvrez-vous la bouche et le nez avec un papier mouchoir si vous toussiez ou éternuez, puis jetez le mouchoir à la poubelle et lavez-vous les mains (ou utilisez votre coude ou votre épaule).
- L'Administration a des protocoles pour assurer la santé et la sécurité dans nos lieux de travail.
- Beaucoup d'édifices suivent la procédure en vigueur la fin de semaine. Tous les édifices sont ouverts et sûrs.

Infos mises à jour, y compris en ce qui a trait à l'équipement de travail apporté à la maison et aux cartes d'accès expirées : noscommunes.ca/covid19reponses.

Mise à jour 6 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (27 mars)

L'Administration a des protocoles pour assurer la santé et la sécurité dans nos lieux de travail. Ces protocoles, élaborés en partenariat avec les autorités de santé publique, sont observés en cas de diagnostic de COVID-19 pour un employé, un visiteur ou un occupant d'un édifice satellite et visent les mesures d'assainissement, les communications et la recherche des contacts.

Veillez continuer de télétravailler si vous êtes en mesure de le faire et de suivre les directives de votre gestionnaire ou superviseur. Rappels pour ceux qui travaillent sur place :

- Si vous présentez des symptômes grippaux (fièvre, toux, essoufflement ou nez coulant) : restez à la maison et isolez-vous pendant 14 jours ou jusqu'à 24 heures APRÈS la disparition COMPLÈTE des symptômes, selon la dernière éventualité.
- Si vous présentez des symptômes de la grippe ou de la COVID-19 et vous vous êtes récemment rendu sur les lieux de travail : avisez votre gestionnaire ou superviseur et communiquez avec Jacqueline Biron (613-794-7522).
- Suivez les directives sur l'éloignement physique en tout temps :
 - évitez les endroits achalandés et les rassemblements non essentiels;
 - évitez les salutations communes (p. ex. les poignées de main);
 - tenez-vous à au moins deux longueurs de bras (environ deux mètres) des autres.
- Lavez-vous souvent les mains à l'eau savonneuse pendant au moins 20 secondes (ou utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool).
- Évitez de vous toucher le visage avant de vous laver les mains.
- Couvrez-vous la bouche et le nez avec un papier mouchoir si vous toussiez ou éternuez, puis jetez le mouchoir à la poubelle et lavez-vous les mains (ou utilisez votre coude ou votre épaule).
- Beaucoup d'édifices suivent la procédure en vigueur la fin de semaine. Tous les édifices sont ouverts et sûrs.

Questions et réponses mis à jour : noscommunes.ca/covid19reponses.

L'Équipe de gestion de crise remercie tous les employés pour une semaine très productive, malgré les circonstances.

Mise à jour 5 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (23 mars)

Dans le cadre de la séance de la Chambre qui aura lieu le 24 mars 2020, un nombre minimal d'employés travailleront sur place. Des mesures de nettoyage accrues ont été instaurées et des lingettes désinfectantes seront distribuées au personnel de première ligne et aux secteurs administratifs.

Voici quelques rappels importants pour tous les employés qui travaillent sur place :

- Si vous présentez des symptômes grippaux (fièvre, toux, essoufflement ou nez coulant), veuillez rester à la maison et vous isoler pendant 14 jours ou jusqu'à 24 heures APRÈS que ces symptômes ont COMPLÈTEMENT disparu, selon la dernière éventualité.
- Si vous présentez des symptômes de la grippe ou de la COVID-19 et vous vous êtes récemment rendu sur les lieux de travail, veuillez en aviser votre gestionnaire ou superviseur et communiquer avec Jacqueline Biron au 613-794-7522.
- Conformément aux recommandations en matière de santé publique, suivez les directives sur l'éloignement social en tout temps :
 - évitez les endroits achalandés et les rassemblements non essentiels;
 - évitez les salutations communes, telles que les poignées de main;
 - limitez votre contact avec les personnes pour lesquelles le risque est plus élevé, comme les aînés et les personnes ayant des problèmes de santé;

- tenez-vous à une distance d'au moins deux longueurs de bras (environ deux mètres) des autres.
- Lavez-vous souvent les mains à l'eau savonneuse pendant au moins 20 secondes (ou nettoyez souvent vos mains avec un désinfectant pour les mains à base d'alcool).
- Évitez de toucher votre bouche, votre nez et vos yeux avant de vous laver les mains.
- Couvrez-vous la bouche et le nez avec un papier mouchoir si vous toussiez ou éternuez, jetez ensuite le papier à la poubelle, puis lavez-vous les mains (si vous n'avez pas de papier mouchoir, utilisez votre coude ou votre épaule).

Beaucoup d'édifices suivent la procédure habituellement en vigueur la fin de semaine : les employés pourraient devoir présenter leur carte d'identité afin d'entrer et seront inscrits au registre par les agents de sécurité. Cette mesure aidera à assurer la sécurité des employés qui travaillent sur place. Tous les édifices sont ouverts et sûrs.

Mise à jour 4 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (20 mars)

L'Équipe de gestion de crise continue de surveiller cette situation sans précédent. Elle accorde la priorité à la santé et à la sécurité des employés qui se présentent au travail afin d'offrir les services nécessaires aux députés et à la Chambre des communes. Les employés fournissent un soutien et des services exceptionnels, trouvant des stratégies de rechange ainsi qu'un équilibre entre leurs responsabilités familiales et professionnelles.

Alors que le nombre de cas diagnostiqués de la COVID-19 continue d'augmenter à Ottawa, la Chambre dispose de protocoles, élaborés en collaboration avec Santé publique Ottawa, afin d'assurer la santé et la sécurité au sein de notre milieu de travail. Ces protocoles comprennent le nettoyage et la recherche des contacts si un employé ou un visiteur reçoit un diagnostic de COVID-19. Les employés qui pourraient avoir eu un contact étroit avec des personnes atteintes de la maladie en seront informés pour qu'ils puissent surveiller leur état de santé. Ce protocole a été observé cette semaine lorsque deux cas possibles ont été identifiés.

Nous rappelons aux employés qui travaillent sur place que beaucoup d'édifices suivent la procédure normalement employée les fins de semaine : les employés devront peut-être inscrire leur nom sur une feuille de présences ou présenter leur carte d'identité pour pouvoir entrer. Tous les édifices sont ouverts et sûrs.

L'Administration de la Chambre continue de maintenir l'approche en matière de ressources humaines qui a été annoncée le lundi 16 mars. Si vous n'êtes pas certain de ce qu'il vous faut faire, veuillez communiquer avec votre gestionnaire et suivre les consignes de la santé publique.

Si vous avez besoin de soutien en cette période difficile, veuillez parler à votre superviseur, votre gestionnaire ou le Programme d'aide aux employés et à leur famille (1-866-398-9505). Une foire aux questions est disponible : www.noscommunes.ca/reponses

Mise à jour 3 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (18 mars)

Lorsque la Chambre sera rappelée afin d'étudier la réponse à la pandémie de la COVID-19, les niveaux de services habituels ne seront pas requis pour cette séance. Les gestionnaires communiqueront avec les employés qui doivent être sur place pour maintenir les services aux députés.

L'Administration de la Chambre établit soigneusement l'ordre de priorité de ses activités afin de maintenir tous les services nécessaires. Nous nous efforçons de réduire au minimum le nombre d'employés qui doivent se présenter au travail afin de respecter les consignes de l'éloignement social ainsi que les recommandations les plus récentes des autorités en matière de santé publique. D'autres mesures préventives sont déployées dans la Cité parlementaire, dont des mesures de nettoyage accrues.

L'Administration de la Chambre maintient l'approche qui a été annoncée le lundi 16 mars :

- Veuillez continuer de télétravailler si vous êtes en mesure de le faire et de suivre les directives de votre gestionnaire ou superviseur.
- Si vous occupez une fonction qui ne peut être remplie à distance ou si vous êtes incapable de vous présenter au travail pour des motifs liés à la COVID-19 (p. ex. en raison des fermetures d'écoles et de garderies ou d'une exigence d'auto-isolement), vous vous verrez accorder d'« autres congés payés ».

Veillez accéder au réseau comme vous le faites lorsque vous êtes en télétravail. Vous pouvez également vous servir de Skype for Business pour effectuer vos fonctions.

Si vous travaillez sur la colline ou dans un édifice satellite, on vous demandera d'inscrire votre nom sur une feuille de présences à votre arrivée.

Nous savons que les employés se posent de nombreuses questions en ces temps difficiles. Une foire aux questions est disponible : www.noscommunes.ca/covid19reponses.

L'Équipe de gestion de crise de la Chambre continue de collaborer pour appuyer les employés. Notre principale priorité est de protéger la santé et la sécurité de nos employés et d'atténuer l'incidence de la COVID-19. Si vous avez besoin de soutien, veuillez communiquer avec votre gestionnaire, votre superviseur ou le Programme d'aide aux employés et à leur famille.

Mise à jour 2 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (16 mars)

Suite au message envoyé aux employés de l'Administration de la Chambre le lundi 16 mars à 7 h 30 :

L'Équipe de gestion de crise de la Chambre des communes continue de surveiller étroitement la pandémie de la COVID-19, qui évolue rapidement. Notre préoccupation première est de protéger la santé et la sécurité de notre personnel et de réduire les répercussions de la COVID-19. Nous sommes constamment en communication avec l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) et Santé publique Ottawa (SPO) afin de nous assurer que nous recevons les renseignements et les conseils les plus récents.

À compter d'aujourd'hui, le lundi 16 mars :

- L'Administration de la Chambre poursuit ses opérations et priorise ses activités afin de continuer d'offrir des services essentiels aux députés.
- Seulement les employés qui fournissent des services essentiels aux députés doivent se présenter au travail. Votre gestionnaire vous fera savoir si vous devez vous présenter au travail.
- Tous autres employés qui ne doivent pas se présenter au travail et qui sont en mesure de télétravailler devraient le faire.
- Les employés qui ne peuvent pas télétravailler ou qui ne sont pas certains de leur statut à cet égard doivent communiquer avec leur gestionnaire.
- Les employés qui ne peuvent pas travailler pour des raisons liées à la COVID-19, telles que l'auto-isolément ou la fermeture d'écoles ou de garderies, doivent communiquer avec leur gestionnaire.

Télétravail : La capacité du réseau est surveillée de près. Veuillez accéder au réseau comme vous le faites d'habitude lorsque que vous êtes en télétravail.

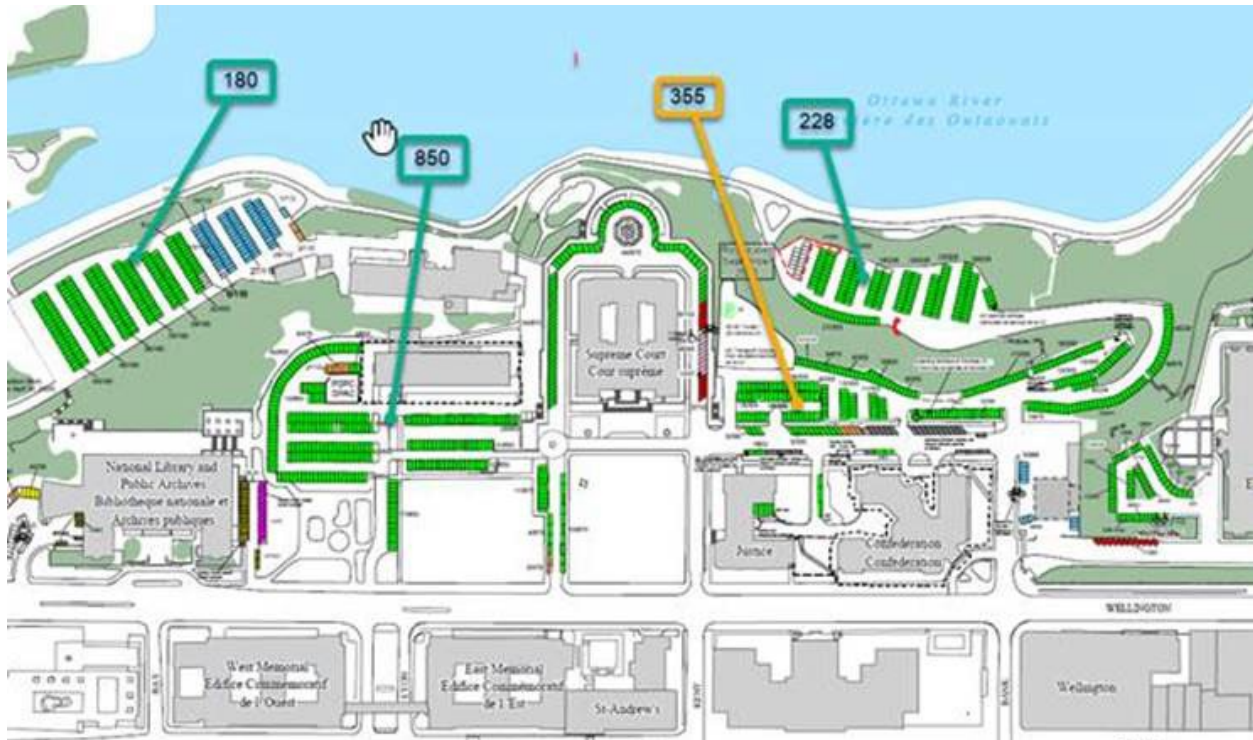
Congé : Si vous occupez une fonction qui ne peut être remplie à distance, ou vous êtes incapable de vous présenter au travail pour des motifs liés à la COVID-19, p. ex. en raison des fermetures d'écoles et de garderies ou d'une exigence d'auto-isolément, vous vous verrez accorder d'« autres congés payés ».

Stationnement : Des places de stationnement dans la Cité parlementaire sont disponibles pour les employés qui sont tenus de se présenter au travail. Ces places se trouvent dans les zones **180, 228 et 850, ainsi que dans la zone 355 si les autres zones sont remplies**. Si vous n'avez pas un permis de stationnement, veuillez communiquer avec les Services de stationnement et fournir les détails de votre véhicule (parking@parl.gc.ca ou 613-992-1205).

Des services sont offerts par l'entremise du Programme d'aide aux employés et à leur famille (PAEF) au 1-866-398-9505. Le PAEF offre un soutien immédiat et confidentiel pour favoriser le bien-être des employés et de leur famille.

Des mises à jour à intention des employés seront fournies sur noscommunes.ca/COVID19 et 991-INFO. Veuillez vérifier pour des mises à jour de façon quotidienne.

Votre équipe de gestion travaille ensemble pour soutenir les employés tout au long de cette période de pandémie du COVID-19. Veuillez contacter votre gestionnaire ou superviseur si vous avez besoin de soutien.



Mise à jour 1 à l'intention des employés de l'Administration de la Chambre – COVID-19 (16 mars – 7 h 30)

L'Équipe de gestion de crise de la Chambre des communes continue de surveiller étroitement la pandémie COVID-19 qui évolue rapidement. La situation actuelle est sans précédent et notre préoccupation première est de protéger la santé et la sécurité de notre personnel. Nous sommes en communication avec l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) et Santé publique Ottawa (SPO) afin de nous assurer que nous recevons les renseignements et les conseils les plus récents.

À la suite des dernières recommandations des agences de santé publique, nous souhaitons informer tout le personnel de l'Administration qu'à partir d'aujourd'hui, mardi le 16 mars :

- Tous les employés qui sont en mesure de télétravailler devraient le faire;
- Seulement les employés jugés essentiels n'étant pas en mesure de télétravailler devraient se présenter au travail. Du stationnement est disponible sur la Colline du Parlement pour ces employés. Présentez-vous sur la rue Vittoria où un agent du stationnement vérifiera votre carte d'accès. Ainsi, vous aurez accès à un stationnement ;
- Les employés qui ne peuvent pas télétravailler et qui ne sont pas désignés comme essentiels, ou qui ne sont pas certains de leur statut à cet égard, doivent contacter leur gestionnaire.

Des directives quant à l'accès au réseau lors de télétravail suivront sous peu. Les employés qui supportent les services essentiels auront la priorité.

Veuillez aussi communiquer avec votre gestionnaire si vous ne pouvez pas rentrer au travail ou télétravailler pour des raisons liées à la COVID-19, telles que les fermetures d'écoles et des garderies ou la mise en isolement.

Veillez noter que des services sont offerts par l'entremise du Programme d'aide aux employés et à leur famille (PAEF) au 1-866-398-9505. Le PAEF offre un soutien immédiat et confidentiel pour favoriser le bien-être des employés et de leur famille.